

Livret de suivi

Mesures d'adaptation et de compensation destinées aux élèves de la scolarité obligatoire ayant des besoins éducatifs particuliers

Années	Classes

Nom : _____

Prénom : _____

Par nos signatures, nous attestons avoir pris connaissance de l'ensemble des documents .

Parents : Date _____ Signature _____

Elève : Date _____ Signature _____

Direction : Date _____ Signature _____

Mesures d'adaptation et de compensation en accord avec l'équipe pédagogique

Mesures d'aménagements pour le travail scolaire et l'évaluation	Oral	Ecrit
Temps supplémentaire ou diminution de la longueur du travail en supprimant quelques items par exercice		
Vérifier la compréhension des consignes		
Aider à reformuler et/ou répondre aux questions		
Aide à l'organisation du travail scolaire (hiérarchiser les consignes, ...)		
Surligner les notions importantes		
Documents de références (liste de vocabulaire, mémo, ...) ①②③		
Agrandissement du support écrit A4→A3 et/ou Arial14 interligne 1.5		
Trace écrite des objectifs pour les évaluations		
Tolérance pour l'orthographe (voir ci-dessous)		
Mots clé lors d'exposés		
Fournir la question par écrit		
Donner du temps pour répondre		
Tolérance pour la graphie		
Fournir un canevas		
Aide à l'organisation du matériel (gommettes de couleurs, coaching, ...)		

Mesures techniques
(selon document annexe)

Mesures de soutien :

Autres propositions spécifiques :

- ① Utilisation des documents de référence pour les tâches complexes (compétences multiples).
- ② Utilisation d'une liste de mots orthographiquement difficiles (sans traduction en langues 2 et 3).
- ③ Possibilité d'utiliser les références en fin de travail écrit (maximum un tiers du temps).

Mesures techniques

Mesures techniques (RPN)

Aides pédagogiques par l'informatique

L'équipe pédagogique valide les outils et les applications utiles à la compensation des difficultés de l'élève.

Le Centre de la Côte est équipé de PC. Ces ordinateurs disposent des logiciels utiles à la scolarité de l'élève.

Les logiciels plus spécifiques aux élèves concernés se trouvent dans le menu « Démarrer » « Cycle » « Outils API ».

Une clé API peut être téléchargée sur clé USB et utilisée aussi bien en classe qu'à la maison. Sur cette clé se trouvent des logiciels d'aide fonctionnant indépendamment du réseau internet.

Mesures techniques individuelles

A la demande des parents et des thérapeutes, les élèves sont équipés d'outils avec des mesures techniques privées.

L'outil privé est payé par les parents et l'élève est autonome dans l'usage de son matériel en classe.

Les applications permettent d'utiliser des logiciels de lecture, de traduction, de reconnaissance vocale, de prédiction de vocabulaire, de correction orthographique, d'organisation et de planification, de calcul, de photo, de scanner,

L'enseignant vérifie que pendant les évaluations, les élèves utilisent des applications ne donnant pas d'avantages non conformes à l'égalité des chances.

Dictionnaire électronique : <input type="checkbox"/>	Organisateur : <input type="checkbox"/>	Traducteur : <input type="checkbox"/>
Tablette numérique : <input type="checkbox"/>	Horloge (minuterie) : <input type="checkbox"/>	Prédicteur des mots : <input type="checkbox"/>
Accès à l'audio : <input type="checkbox"/>	Photo (tableau ou fiche) : <input type="checkbox"/>	Calculatrice ① : <input type="checkbox"/>

Liste des applications spécifiques utilisées :

Remarques :

Consolidation des acquis sur les diverses plates-formes d'apprentissage en ligne accessibles depuis le RPN.

① Pour la résolution de problèmes, par exemple.

API : Aide pédagogique informatisée

Règlement d'utilisation de l'Aide Pédagogique Informatisée (API)

1. J'utilise mon outil API uniquement à but pédagogique pour améliorer la qualité de mon travail scolaire.
2. Je l'utilise uniquement en accord avec mon enseignant-e.
3. J'en suis responsable.
4. Il est invisible en dehors des leçons et doit être laissé en sécurité (récréations, chemin de l'école et leçons hors classe).
5. J'utilise un écouteur lors des activités sonores (lecteur).
6. Je travaille sans internet même si un WIFI est disponible (mode avion).
7. J'utilise les applications signalées dans les mesures techniques.
8. Ipad ⇒ L'enseignant peut me demander ponctuellement d'activer la fonction « Accès guidé » (je travaille uniquement dans l'application choisie).

Remarques

La direction se réserve le droit d'interrompre à tout moment ces mesures si la confiance est rompue et/ou si l'attitude de l'enfant est inadéquate.

Toutes ces mesures sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront en principe reconduites tacitement d'année en année, sauf si demande spécifique de l'école ou des parents.

N.B. Une copie signée de ce document sera ajoutée au dossier de l'élève.